



Conseil Municipal du 25 Janvier 2021 **COMPTE-RENDU**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ABMESELELEME Céline, M. CASSAIGNE Patrick, M. CASTET Éric, M. CASTET Pascal, Mme DOMINGOS Nathalie, Mme FRESSE-CHAUVEAU Valérie, Mme JACQUET Nadine, Mme JOANCHICOY DIT ARNAUDE Sandrine, M. JUST Xavier, M. SANCHEZ Antoine, M. SARRAILH Mathieu.

ÉTAIT ABSENT/REPRÉSENTÉ : M. CAZALA Serge (procuration donnée à Mme ABMESELELEME Céline).

ÉTAIENT ABSENTS/EXCUSÉS : Mme BARDET Sylvie, M. CHAVES Ludovic.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme JACQUET Nadine.

ORDRE DU JOUR :

- Lotissement communal la Métairie : desserte en gaz naturel ;
- Lotissement communal la Métairie : prix de vente des terrains des lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ;
- Versement au Budget Cimetière, devenu budget rattaché avec autonomie financière depuis le 1^{er} Janvier 2021 ;
- Construction d'un polysport : plan de financement prévisionnel et demande de DETR.

Le procès-verbal de la séance du 28 Décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

1. Lotissement communal la Métairie : Convention pour desserte en gaz naturel avec GRDF

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception en mairie d'un projet de convention de desserte en gaz naturel du lotissement communal la Métairie, transmis par les services de GRDF. Il en fait la présentation aux membres du Conseil Municipal, pour autorisation de signature.

→ Proposition adoptée à l'unanimité.

2. Lotissement communal la Métairie : prix de vente des terrains des lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6:

Les travaux de viabilisation du lotissement communal la Métairie vont être entamés courant le 1^{er} semestre 2021. Il convient donc de déterminer le prix de vente des lots de la 1^{ère} tranche, soit les lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 en vue de leur commercialisation.

Précision : sachant que ce lotissement est assujéti à la TVA, la commune devra s'acquitter de la TVA.

LOTS	SURFACE BORNÉE en m ²	108.34 €/m ² HT	soit 130 €/m ² TTC
1	546	59 153.64 €	70 980.00 €
2	549	59 478.66 €	71 370.00 €
3	511	55 361.74 €	66 430.00 €
4	512	55 470.08 €	66 560.00 €
5	430	46 586.20 €	55 900.00 €
6	429	46 152,84 €	55 770,00 €
TOTAL	2977	322 528,18 €	387 010,00 €

→ Proposition adoptée à l'unanimité.

3. Versement au Budget Cimetière, devenu budget rattaché avec autonomie financière depuis le 1^{er} janvier 2021 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que, par délibération du 25 Août 2020, le Conseil Municipal a autorisé la transformation du budget annexe Cimetière en budget rattaché doté de l'autonomie financière au 1^{er} Janvier 2021.

Le Conseil Municipal avait alors pris acte et autorisé les écritures comptables que cette décision imposait, soit que le déficit d'investissement du Budget Annexe Cimetière au 31 Décembre 2020 deviendrait, par le passage à un budget rattaché avec autonomie financière, un déficit d'exploitation au 1^{er} Janvier 2021.

Monsieur le Maire indique qu'il est aujourd'hui nécessaire que la commune verse au dit budget rattaché une avance remboursable, à imputer au compte 27638, dont le montant correspond au déficit d'exploitation, à savoir 12 201,00 €.

Il précise que ce versement de 12 201,00 € sera exceptionnel et unique et servira uniquement à couvrir le

déficit de trésorerie sur ce budget rattaché de 2020, compte tenu de la transformation du budget annexe avec compte de liaison au 451 en budget rattaché avec un compte de trésorerie 515 obligatoirement débiteur sur l'exercice 2021.

Il rappelle également aux membres du Conseil Municipal que le fonctionnement du service public (la construction de caveaux au cimetière) exigeait la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne pouvaient être financés sans augmentation excessive des tarifs.

Enfin, Monsieur le Maire précise que cette avance sera remboursée par le budget rattaché au fil des ventes de caveaux (chaque vente permettra de rembourser une partie de l'avance versée).

→ **Proposition adoptée à l'unanimité.**

4. Projet de construction d'un polysport : sollicitation d'une subvention auprès de l'État :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'un polysport.

Il ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi et que la dépense a été évaluée à 61 409,00 € HT.

Il convient maintenant de solliciter de l'État le maximum de subventions possible pour ce type de projet.

→ **Proposition adoptée à l'unanimité.**

Affiché le 26 Janvier 2021.

Le Maire, Éric CASTET.